

Novembre 2010

VILLE DE RUEIL-MALMAISON



Des chiffres

- ▶ **1 474 ha**, 1 tiers de tissu urbain dense, 1 tiers de tissu pavillonnaire, 1 tiers de grands espaces verts
- ▶ **78 145** habitants, avec une croissance localisée à 43 % sur les 2 plateaux Est.
- ▶ **49 000 emplois**
- ▶ **20,6 %** de logements sociaux
- ▶ **Population active (15 ans et plus) : 65 %**, supérieure à la moyenne départementale
- ▶ **Taux d'emploi :** passé de 1,15 à 1,21 en 7 ans
- ▶ **4 500 établissements**, soit + 19 % en 7 ans
- ▶ **3 950 entreprises** dont 153 entreprises de plus de 50 salariés
- ▶ **69 %** des entreprises dans les activités de service
- ▶ **1 gare RER A**, à l'extrémité nord de la ville, 40 000 entrées/sorties par jour
- ▶ **14 lignes de bus**, dont 3 services urbains

VILLE DE RUEIL-MALMAISON

Hôtel de Ville - 13, boulevard Foch
92501 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : 01 47 32 65 65
patrick.ollier@mairie-rueilmalmaison.fr
www.mairie-rueilmalmaison.fr

Rueil-Malmaison est la ville la plus étendue des Hauts-de-Seine avec une superficie de 1 474 hectares.

La moitié de son territoire est située dans un dispositif de mise en valeur et de préservation des paysages, le Parc Naturel Urbain, maillon essentiel de la ceinture verte d'Île-de-France.

Les espaces urbanisés de la commune sont fortement liés à ceux de ses communes riveraines, Nanterre et Suresnes.

Rueil-Malmaison et Suresnes forment depuis le 1^{er} janvier 2009 la communauté d'agglomération du Mont Valérien, qui s'élargira au 1^{er} janvier 2011 à Nanterre.

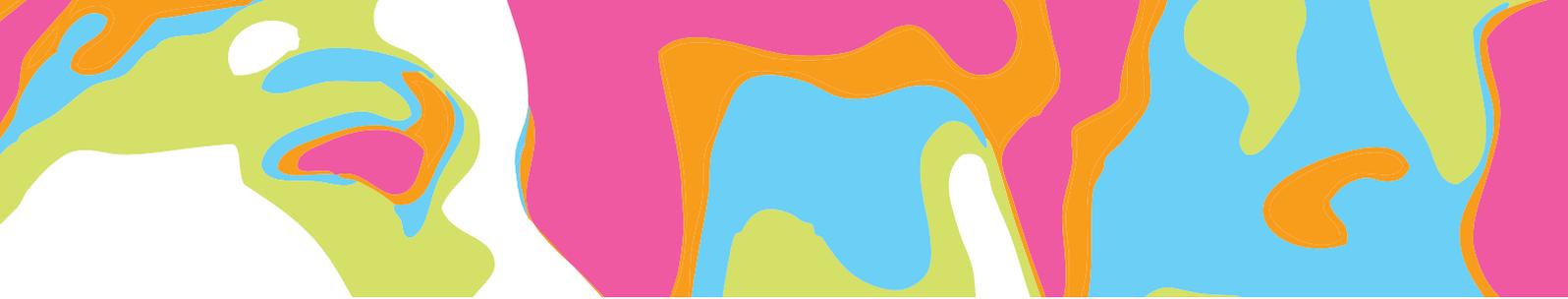
Cet ensemble représente, aux portes de La Défense, un pôle d'équipements et d'activités diversifiées, dynamique et en forte croissance, riche en emplois qualifiés, qu'il convient de conforter et de développer en s'appuyant sur le projet de Transport Public du Grand Paris.

Le présent cahier d'acteur expose l'avis de la commune de Rueil-Malmaison sur le projet de Transport Public du Grand Paris et met en évidence le déséquilibre en matière de transports entre les quartiers Nord et Est, que le projet du Grand Paris ne peut ignorer. Une contribution sera versée ultérieurement au débat par la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien et le Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets du territoire des Deux Seine pour faire la synthèse des avis des 6 communes qui le constituent (Courbevoie, La Garenne Colombes, Nanterre, Puteaux, Rueil-Malmaison et Suresnes).

Patrick OLLIER

Maire de Rueil Malmaison

Ministre en charge des Relations avec le Parlement



La Ville de Rueil-Malmaison soutient le projet du Grand Paris, qui prévoit la création d'une gare au nord de la commune

La réalisation du projet de réseau de transport public du Grand Paris est déterminante dans la mise en œuvre du projet économique, urbain et social du Grand Paris. Il structurera la région Capitale et mettra en réseau les pôles de développement, dont celui de La Défense élargi, dans lequel la ville de Rueil-Malmaison est intégrée. **Il contribue ainsi au confortement de Rueil-Malmaison comme bassin d'emploi**, un des objectifs que la ville se donne dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Le projet proposé est une rocade qui permettra de faire face à l'explosion des déplacements de banlieue à banlieue (+50 % entre 1976 et 2001). Sachant que ces déplacements se font majoritairement en voiture, **le nouveau réseau soulagera les voiries, en particulier les voiries locales, saturées aux heures de pointes par des voitures en transit.**

La réalisation d'une telle rocade n'est pas envisageable en surface dans la proche banlieue de Paris en réseau de l'urbanisation, de l'exiguïté des infrastructures de voirie, du relief et des nombreuses coupures difficilement franchissables (Seine, autoroutes, voies ferrées). **Le projet du Grand Paris propose un métro automatique en souterrain, qui présente l'intérêt de pouvoir suivre des trajets plus directs et rapides et d'offrir ainsi un niveau de service élevé.** De plus, les emprises de chantier seront bien plus réduites, limitant les nuisances des travaux.

La nouvelle gare proposée constituera **une offre de transport complémentaire pour accompagner le développement de Rueil sur Seine** et celui du quartier des Guillaeraies à Nanterre. Elle permettra de réduire encore le taux des employés utilisant la voiture (35 % aujourd'hui). Le trafic du RER A, depuis longtemps saturé*, sera allégé et cette ligne retrouvera alors une qualité de service perdue.

* lien vers le Livre Blanc des élus « Dysfonctionnements du RER A » : http://www.saintgermainenlaye.fr/fileadmin/sgl-site/document/actualite/la_mairie/Livre_blanc.pdf

À Rueil, la politique de déplacements s'inscrit dans une démarche résolument environnementale.

L'objectif est de concilier « ville à vivre » et « ville mobile ». L'amélioration des transports est indispensable, mais ne peut suffire seule. Il est nécessaire d'adopter une stratégie plus globale et résolument environnementale pour l'aménagement de la voirie. Il s'agit alors de :

- garantir l'équilibre entre tous les modes de déplacement,
- privilégier le piéton dans tous les projets,
- veiller à un meilleur usage de l'automobile,
- considérer la voirie comme un patrimoine à valoriser,
- mieux adapter la ville au temps et à l'évolution des rythmes de vie

(extrait de la Délibération du Conseil Municipal de Rueil-Malmaison le 7 octobre 2007)

Dans ce cadre, la Ville est très active pour renforcer et développer les transports en commun publics ou privés. Elle finance actuellement 3 services urbains, qui complètent la couverture du territoire.

Le projet de transport public du Grand Paris s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Les conditions d'implantation de la nouvelle gare

Compte tenu des enjeux du développement des quartiers de Rueil sur Seine et des Guillaeraies à Nanterre, l'implantation définitive de la nouvelle gare devra être étudiée conjointement avec les 2 communes, et plus largement dans le cadre du Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets du territoire des Deux Seine et de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien.

Les objectifs à atteindre seront d'abord une insertion harmonieuse dans le tissu urbain, car, au-delà d'un pôle d'échanges, il s'agira de créer un lieu de vie et de services, qui constituera à terme une nouvelle centralité.

Ensuite, cette nouvelle gare devra être accessible par tous les modes de déplacement et des maillages forts devront être créés avec les gares de la ligne A du RER, vers Rueil-Malmaison et vers Nanterre. Les aménagements des espaces publics devront respecter les orientations approuvées par le Conseil Municipal de Rueil-Malmaison le 7 octobre 2007 (voir encadré).

Enfin, les exigences du Grand Paris en matière de développement autour de la nouvelle gare devront être maîtrisées afin de ne pas mettre en cause les grands équilibres de la Ville.

La ville de Rueil-Malmaison demande une gare supplémentaire



Vue des quartiers du Plateau-Dix Huit Juin, avec le Mont Valérien et la Défense en arrière-plan.

Le projet de réseau du Grand Paris ne répond pas complètement aux besoins locaux. Le territoire de la commune de Rueil-Malmaison est très vaste : 1 474 ha

Les pôles de transport principaux sont situés (voir carte en p.4)

- à l'extrême nord de la commune pour la gare RER et la gare prévue dans le projet du Grand Paris,
- à l'est de la commune pour les gares de Saint-Cloud et de Suresnes, au-delà du Mont Valérien.

Pour rejoindre ces pôles, les habitants de Rueil et les actifs travaillant à Rueil, en dehors de Rueil 2000, utilisent la voiture ou les transports en commun de surface et subissent alors la congestion et la saturation des voiries.

Les habitants des résidences collectives situées dans les quartiers au Sud-Est de la Route Départementale 913 (Godardes, Tarâtres, La Lutèce, Clos des Terres Rouges, Cité Jardin à Suresnes soit environ 14 500 personnes) et les entreprises qui y sont implantées souffrent tout particulièrement de ces lacunes actuelles de la desserte en transport en commun.

L'évolution des quartiers du Plateau – Dix huit Juin

Les quartiers situés à l'Est et au Sud Est de la commune, ici dénommés « Plateau-Dix Huit Juin » sont **les plus denses de Rueil**. Délimités par le centre-ville au Nord, le Mont Valérien à l'Est, et l'hippodrome de Saint-Cloud au Sud, ils comprennent de très nombreux habitats collectifs, dont **une large part de logements sociaux et de résidences**. Le départ annoncé de Renault et de l'OTAN offre l'opportunité d'y aménager un écoquartier sur 15 ha d'ici 2015, dans la continuité des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain initiées depuis 2005 (opération ANRU en cours au Clos des Terres Rouges ; opération Cœur de Ville). Le secteur sera réaménagé pour offrir plus de mixité des fonctions. Il constituera, avec les résidences collectives et le pôle de commerces plus au sud, une nouvelle centralité à 10 minutes à pied du Parc Naturel Urbain (voir carte). **Avec plus de 32 000 habitants et 6 000 emplois, ce**

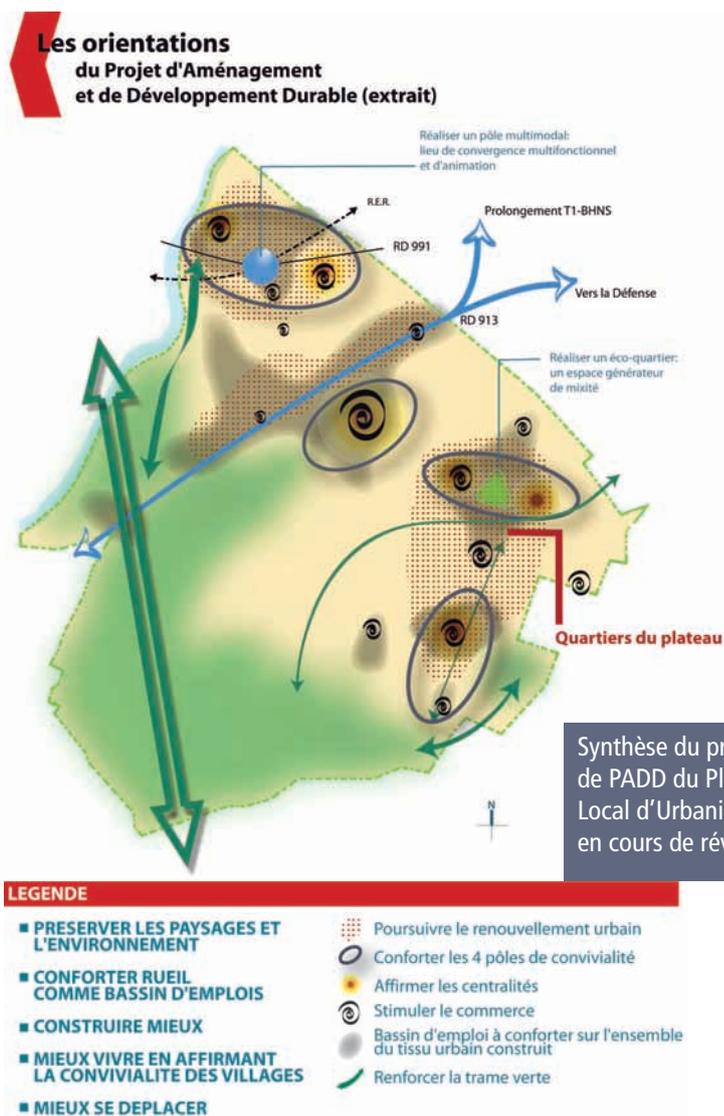
secteur est déterminant pour le devenir de Rueil. Il doit impérativement être désenclavé par une infrastructure de transports en commun à forte capacité.

Une nouvelle gare dans les quartiers du Plateau – Dix Huit Juin

Le projet de métro automatique souterrain est une opportunité pour créer une gare nouvelle, qui participerait au renouvellement et à la dynamisation de ces quartiers.

À terme, environ 32 000 personnes habiteraient et 6 000 actifs travailleraient à moins d'un kilomètre de cette nouvelle gare.

Son implantation est à étudier dans le cadre de la Communauté d'Agglomération du Mont Valérien et du Syndicat Intercommunal d'Études et de Projets du territoire des Deux Seine avec des objectifs à atteindre similaires à ceux qui sont donnés pour l'implantation de la nouvelle gare au Nord de la commune. Elle devra permettre d'accéder aux pôles d'activités et de commerce de Nanterre La Défense au nord, de Boulogne Issy-les-Moulineaux au sud.



Synthèse

La Ville de Rueil-Malmaison soutient le projet de réseau de transport public du Grand Paris, qui crée une offre de transport en rocade à forte capacité et qui s'inscrit dans sa démarche de développement durable.

La Ville de Rueil-Malmaison est favorable à la création d'une gare au nord de la commune. Son implantation exacte devra être étudiée en liaison avec la commune de Nanterre, afin qu'elle réponde au mieux aux besoins de ce secteur en développement.

La Ville de Rueil-Malmaison demande la création d'une gare supplémentaire à l'Est de la commune afin de mieux couvrir son territoire, de créer une offre de transport performante pour les habitants des

résidences collectives et les entreprises aujourd'hui très mal desservies et les secteurs du Plateau en mutation, en particulier le projet d'écoquartier.

La Ville de Rueil-Malmaison demande que le projet de réseau de transport du Grand Paris ne retarde pas la réalisation des autres projets de transport public sur son territoire :

- le prolongement à Rueil-Malmaison du tramway T1, sous forme de BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) dans un premier temps, sans oublier la branche partant de la place de la Boule à La Défense, soutenu par un projet d'urbanisme ambitieux de requalification du foncier tout le long de la RD 913,
- l'amélioration de la ligne mobilien 244 (reliant la gare RER de Rueil à la Porte Maillot, par le Bois de Boulogne).

